

DEPARTEMENT DE LA CHARENTE
**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
GRANDANGOULEME**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 25 SEPTEMBRE 2025**

Délibération n°2025.09.146.B

Fourniture d'automates pour la télégestion des chaufferies et des réseaux d'eaux usées et eaux potables

LE VINGT CINQ SEPTEMBRE DEUX MILLE VINGT CINQ à 17 h 30, les membres du Bureau communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération de GrandAngoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : 19 septembre 2025

Secrétaire de Séance: Hélène GINGAST

Membres en exercice: **26**

Nombre de présents: **22**

Nombre de pouvoirs: **3**

Nombre d'excusés: **1**

Membres présents :

Michel ANDRIEUX, Eric BIOJOUT, Xavier BONNEFONT, Michel BUISSON, Monique CHIRON, Gérard DESAPHY, Gérard DEZIER, François ELIE, Jean-Jacques FOURNIE, Maud FOURRIER, Michel GERMANEAU, Hélène GINGAST, Thierry HUREAU, Francis LAURENT, Michaël LAVILLE, Jean-Luc MARTIAL, Pascal MONIER, Isabelle MOUFFLET, François NEBOUT, Dominique PEREZ, Yannick PERONNET, Gérard ROY

Ont donné pouvoir :

Jean REVEREAULT à Thierry HUREAU, Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU à François ELIE, Hassane ZIAT à Eric BIOJOUT,

Excusé(s):

Philippe VERGNAUD

BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 25 SEPTEMBRE 2025

DÉLIBÉRATION
N°2025.09.146.B

Rapporteur : Madame CHIRON

FOURNITURE D'AUTOMATES POUR LA TELEGESTION DES CHAUFFERIES ET DES RESEAUX D'EAUX USEES ET EAUX POTABLES

PROJET DE TERRITOIRE "GRANDANGOULEME VERS 2030"

Pilier : UNE AGGLO QUI DEVELOPPE ET PREND SOIN DE SES RESSOURCES AU SERVICE DES POLITAIRES ET DES CITOYENS

Ambition :POLITIQUE D'ACHAT RESPONSABLE ET DURABLE

Enjeux :[90401 -9) POLITIQUE D'ACHAT RESPONSABLE ET DURABLE]

OBJECTIFS DURABLE



Domaines concernés par les objectifs de développement durable impactés positivement :

ODD 12 : Etablir des modes de consommation et de production durables

L'objet de la présente délibération est la fourniture d'automates pour la télégestion des chaufferies et des réseaux d'eaux usées et d'eaux potables pour les besoins des différents adhérents de la centrale d'achat Grap.

Afin de satisfaire ce besoin, il convient de lancer une procédure d'appel d'offres ouvert, conformément aux articles L2124-2, R2124-2, R2161-2 à 5, R2131-16 à 20, R2162-1 à 6, R2162-13 à 14, du code de la commande publique.

La satisfaction des besoins nécessite la passation d'un accord-cadre. La forme du contrat est l'accord-cadre mono attributaire à bons de commande sur la base de prix unitaires avec un engagement sur un montant maximum de 400 000 € HT par an, en application de l'article R2162-1 à 6 et R2162-13 à 14 du Code de la commande publique.

L'accord-cadre prend effet à compter de sa date de notification pour une durée ferme de quatre (4) ans.

Ce marché est lancé par la centrale d'achat GRAP de GrandAngoulême afin de le rendre accessible au plus grand nombre.

Je vous propose :

D'APPROUVER les éléments essentiels du dossier de consultation des entreprises mentionnés ci-dessus ;

D'AUTORISER Monsieur le Président ou Madame Monique CHIRON, conseillère déléguée, membre du bureau en charge de l'achat et de la commande publique, à signer l'accord-cadre ainsi que la (ou les) procédure(s) négociée(s) en cas d'appels d'offres infructueux et, le cas échéant, les actes liés à sa résiliation.

Pour : 25 Contre : 0 Abstention : 0 Non votant : 0	APRES EN AVOIR DELIBERE LE BUREAU COMMUNAUTAIRE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES ADOPTE LA DELIBERATION PROPOSEE
---	---